

Bureau du 30 janvier 2006

Décision n° B-2006-3969

objet : Promotion des modes doux - Convention annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément à la convention triennale, approuvée le 17 janvier 2005 (délibération n° 2005-2408), il est soumis au Bureau les termes de la convention annuelle pour 2006.

Pour l'année 2006, le concours de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par la mise à disposition gratuite d'un local (10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er) et le versement d'une subvention permettant d'exercer les activités de promotion des modes doux.

Le soutien financier de la Communauté urbaine porte sur le programme d'actions suivant :

- l'atelier de réparation de vélos : les adhérents apprennent à réparer et à entretenir eux-mêmes leurs vélos,
- la lutte contre le vol : avec marquage des vélos au local de l'association et lors d'événements,
- le conseil en mobilité auprès :

. des écoles avec des actions-informations sur la pertinence des modes de déplacements non motorisés sur les trajets domicile-école : ce volet est élaboré en collaboration avec la mission écologie de la Communauté urbaine et peut concerner l'ensemble des Communes du périmètre communautaire ; cette action se traduit par la mise en place de pédibus et de vélobus (aller à l'école à pied ou à vélo par groupes accompagnés),

. des particuliers avec la mise en place de formations à la conduite urbaine au titre du vélo-école (en liaison notamment avec Vélo'V) et un service personnalisé de création d'itinéraires, d'information et de documentation au sein de la maison du vélo et des modes doux,

- l'animation pour la promotion du vélo et des modes doux :

. par la mise en place d'expositions permanentes ou temporaires, l'organisation de conférences et d'événements-animations,

. la promotion des modes doux serait faite au regard des données de l'agglomération lyonnaise.

Les dépenses à la charge de la Communauté urbaine sont réparties comme suit :

Libellé	Année 2006 (en €)
participations en nature	
loyer annuel 2006	34 800
charges estimées du local	5 000
<i>sous-total</i>	<i>39 800</i>
participation financière aux actions	50 000
total	89 800

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention d'application 2006 avec l'association Pignon sur rue fixant les conditions de soutien de la Communauté urbaine aux actions d'intérêt général menées par l'association pour la promotion des modes doux et se traduisant, outre la mise à disposition gratuite à l'association d'un local situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er, par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 50 000 € nets de taxes en 2006.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention annuelle 2006.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,